



République Française
Département du Nord

Envoyé en préfecture le 16/06/2020

Reçu en préfecture le 16/06/2020

Affiché le 16/06/2020

ID : 059-215901281-20200527-20200507-DE

Extrait du registre des du Conseil municipal de la commune de Capinghem

Séance du 27 mai 2020

L'an deux mille vingt, le 27 mai à 19 heures, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multi activités, sous la présidence de Christian MATHON, Maire de la commune.

Présents : C.MATHON, MC.FICHELE, A.TRICOIT, V.PARABOSCHI, T.WHIDEN, V.DUCOURAU, G.TRAPASSO, S.DUMORTIER, G.CHATEAU, F.TREDEZ, E.BARBAY, P.MOUCHON, G.OUDAERT, JM. CLERFAYT, N. ROUBAUD, A.KIMOUR, K.UDRY, J.AGNIERAY

Absents excusés avec pouvoir : JM.SPETEBROODT > pouvoir à MC.FICHELE

Absents excusés :

Secrétaire de séance : V. DUCOURAU

Le centre communal d'action sociale ou CCAS est un établissement public chargé d'exercer les compétences détenues par la commune en matière d'action sociale.

L'administration de cette structure est assurée par un conseil d'administration présidé par le maire et composé, pour moitié, d'élus de la commune et, pour moitié, de personnes nommées pour leurs compétences.

Cet organisme intervient à l'échelon local et sa compétence s'exerce sur le seul territoire de la commune.

M. le Maire propose au conseil municipal :

1/ de fixer à huit le nombre d'administrateurs, dont 4 membres élus (en plus du Maire, Président de droit) et 4 membres de la société civile en lien avec le social

2/ de désigner les quatre membres du conseil municipal qui y siégeront à savoir :

- Evelyne BARBAY
- Marie Claude FICHELE
- Graziella TRAPASSO
- Jérôme AGNIERAY

M. le Maire informe ensuite l'assemblée sur la composition du collège de la société civile :

- Monique HARMANT : Ancienne adjointe au maire et responsable de la Bibliothèque municipale
- Elisabeth PRIEUR : Présidente de l'association «Vivre ensemble à Humanicité»
- Joëlle VAN LAETHEM : Déléguée U.N.A.F.
- Michel BOUDRY : Président du club de l'Amitié

**Le Conseil municipal, après délibération, adopte
la désignation des administrateurs du CCAS**

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus,

Le Maire
Christian MATHON



Nombre de membres

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	18
Pour	Contre	Abstentions
19	0	0

Date de convocation
Le 22 mai 2020

Objet de la délibération

Désignation des administrateurs du
CCAS
CM//2020-05-07

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 16/06/2020